

**225C0907**  
FR0013176526-FS0446

3 juin 2025

**Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VALEO**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 juin 2025, la société Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, individuellement à cette date, 12 372 489 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché.

A cette occasion, la société The Goldman Sachs Group, Inc. n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir à cette date, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 18 984 877 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 7,76% du capital et 6,92% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 259 571 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 59 571 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 511 425 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 459 301 actions VALEO résultant de la détention de 71 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 juin 2025 et le 30 mai 2035 ;
- 52 124 actions VALEO résultant de la détention de 14 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 20 juin 2025 et le 30 août 2032, à des prix compris entre 1,24 € et 14 €.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 274 271 563 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 3 juin 2025, la société Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 28 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, individuellement, 11 714 797 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

A cette occasion, la société The Goldman Sachs Group, Inc. n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 18 338 857 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 7,50% du capital et 6,69% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 179 888 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 979 888 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 799 059 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 746 913 actions VALEO résultant de la détention de 70 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 juin 2025 et le 28 mai 2035 ;
  - 52 146 actions VALEO résultant de la détention de 14 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 20 juin 2025 et le 30 août 2032, à des prix compris entre 1,24 € et 14 €.
-